

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Arrêté du 20 juillet 2022 fixant les dates des épreuves d'admissibilité et d'admission des concours externe et interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents » du ministère de la culture (session 2021)**

NOR : MICB2219882A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 20 juillet 2022, pour les concours externe et interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents » du ministère de la culture, session 2021, le calendrier est fixé comme suit :

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le 2 février 2023.

Les épreuves orales d'admissibilité auront lieu à partir du 8 mars 2023.

Les épreuves pratiques d'admission auront lieu à partir du 12 juin 2023.

Toutes les épreuves auront lieu en région parisienne.